

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-02

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

Délégués présents(es)

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Elaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » : Mise au point du marché et avenant n°1

- Vu la délibération n°2019-06-07 du Comité syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales du 18 juillet 2019 relative au choix du prestataire retenu pour l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) et de la cartographie des habitats du site Natura 2000 FR8201689,

Le Président expose,

Suite à l'attribution du marché relatif à l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) et de la cartographie des habitats du site Natura 2000 FR8201689 à ECOTER, il est proposé en accord avec ECOTER, de procéder à une mise au point des composantes techniques du marché.

Après un échange physique le vendredi 16 août 2019 qui a permis d'éclaircir plusieurs points et de préciser la répartition des rôles entre le Syndicat mixte du Parc, opérateur du site Natura 2000 et commanditaire, et ECOTER, titulaire du marché, un accord sur une mise au point a été trouvé sur les aspects organisationnels suivants :

- Le démarrage effectif de l'action : les dates de commencement et d'achèvement de l'opération
- L'aire d'étude exacte pour l'accomplissement de chacun des volets de la mission
- Le rôle de chacun dans l'organisation des réunions du COPIL, des groupes de travail et des réunions publiques ;
- La répartition des rôles de chacun dans l'identification des documents de planification et de réglementation ainsi que dans la compilation et la mise en forme du document final du DOCOB ;

Une seconde réunion, le mercredi 18 septembre 2019 a permis de valider avec ECOTER ces précisions.

En accord avec ECOTER, il est proposé également que, ces précisions étant apportées, un avenant au marché soit proposé actant une moins-value de 3 725,62 € HT. Il est proposé en conséquence que le montant alloué à la prestation réalisée par ECOTER passe de 85 129,88 € TTC à 80 659,13 € TTC.

Le Président propose le nouveau plan de financement actualisé relatif à l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Chargé de projet Natura 2000 – coordonnateur (salaire et charges) 0,16 ETP en 2019 0,1 ETP en 2020 0,22 ETP en 2021 soit 761 heures dédiées à l'opération	19 160,99 €	50 % Etat 50 % FEADER (Type d'opération 7.10 du PDR Auvergne-Rhône-Alpes)	106 123,64 €
Frais de déplacement	1 088,50 €		
Coûts indirects	2 874,15 €		
Prestations extérieures : - Élaboration du DOCOB - Réalisation de la cartographie des habitats - Communication : conception et impression	83 000,00 €		
Total	106 123,64 €	Total	106 123,64 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Prend acte** des mises au point techniques présentées
- **Valide** la modification du plan de financement
- **Autorise** le Président à signer l'avenant avec le bureau d'études ECOTER
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

